

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Parc départemental de la Tour d'Arbois - Convention de servitude au bénéfice de ENEDIS.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire du Parc départemental de la Tour d'Arbois, situé sur les communes d'Aix-en-Provence et de Cabriès.

Dans le cadre du développement de la téléphonie mobile sur la voie ferrée LGV, le Département met à la disposition de TDF, par la délibération n°73 de la commission permanente du 25 mai 2018, la parcelle départementale KZ 39, afin d'édifier un site radioélectrique. Pour alimenter ce site, l'implantation d'un coffret électrique sur cette parcelle est nécessaire.

ENEDIS sollicite le Département afin d'obtenir une convention de servitude pour la réalisation des travaux.

Le présent rapport vise donc à proposer à l'assemblée départementale l'adoption d'une convention de servitude, à titre gracieux, sur le Parc départemental de la Tour d'Arbois au bénéfice de ENEDIS, dans le cadre du développement de la téléphonie mobile sur la voie ferrée LGV.

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL